



DIVISION DU TITRE VALLOUREC

Grâce à la bonne performance de Vallourec, le cours de l'action a plus que quadruplé au cours de l'exercice 2005 et plus que doublé depuis le début de 2006. Cette progression très importante du prix de l'action Vallourec traduit la confiance manifestée par un nombre croissant d'investisseurs dans l'avenir de la société. Elle a cependant pour conséquence que le cours de l'action Vallourec est devenu l'un des plus élevés de la Bourse de Paris. En effet, aucune autre action du SRD n'atteint aujourd'hui ce niveau de prix et Vallourec fait donc figure d'exception.

Une telle situation étant susceptible de gêner les échanges et pouvant dissuader certains épargnants de s'intéresser à notre titre, il a été décidé de réaliser une opération tout à fait normale dans la vie boursière d'une action : la division du titre . Cette division du titre va ramener le cours de l'action Vallourec dans la norme du marché, sans bien sûr que cela n'ait de conséquence sur la valeur de l'entreprise ou celle du portefeuille de ses actionnaires.

Modalités de l'opération

La solution de diviser la valeur du titre par 5 a été approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2006. Cette opération aura lieu le 18 juillet 2006. Simultanément, le nombre d'actions Vallourec sera multiplié par 5.

Concrètement, à la date du 18 juillet 2006, chaque actionnaire Vallourec se verra attribuer 5 actions nouvelles en échange d'une action ancienne.

L'actionnaire n'aura rien à faire. Euroclear France effectuera d'office cette multiplication et les soldes d'actions figurant aux comptes des actionnaires après la clôture de la Bourse le 17 juillet 2006 seront multipliés par 5 tandis qu'à l'ouverture le lendemain, soit le 18 juillet 2006, le cours sera mécaniquement divisé par 5.

Conséquences de l'opération

La division du titre n'aura aucun impact, ni sur la capitalisation boursière de Vallourec ni sur la valeur de l'entreprise. Cette opération n'aura pas non plus de conséquence sur la valeur globale du portefeuille des actionnaires. Il n'y aura aucun impact fiscal ni aucune conséquence sur le dividende dont le complément au titre de l'exercice 2005 a déjà été versé le 5 juillet 2006.

Prenons l'exemple d'un actionnaire détenant, avant division du titre, 10 actions Vallourec au cours indicatif de 950 € par action :

Exemple :	Avant division du titre	Après division du titre
Nombre de titres	10	50
Valeur indicative de l'action (<i>en euros</i>)	950	190
Valeur du portefeuille (<i>en euros</i>)*	9 500	9 500

* hors variation de cours

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez joindre le Service actionnaires de Vallourec par téléphone au 01 49 09 38 86 ou par écrit : dir.comm@vallourec.fr